

Procès-verbal n°38 de la Commission des Compétitions Seniors

Réunion du :	Jeudi 27 Avril 2023
À :	14h00
Présidence :	M. Jean-Marie ROUFFIAC
Présents :	Mr Jean-Pierre RIEU, Mme Cendrine MENUQUIER, Mr Claude LUGUEL, Mr Pierre Jean JULLIAN
Excusé :	Mr Patrick AURILLON

Toutes les correspondances adressées aux commissions doivent se faire via la boîte mail officielle du club (n° affiliation@occitanie.fr.)

Seuls les courriels identifiés avec le NOM, Prénom et qualité de l'auteur seront pris en compte par le district.

A défaut du respect des prescriptions ci-dessous énoncées, la formalité ou requête sera déclarée irrecevable. (Cf ART 17.1 du règlement intérieur du District).

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

Approbation des procès-verbaux

La Commission approuve le PV N° 37 de la réunion du 20 Avril 2023.

MISE A JOUR DU CALENDRIER

Départemental 1 :

Match N°24543141 AC PISSEVIN VALDEGOUR / AEC ST GILLES du 16/04/2023

Suite à la décision prise par la Commission de Discipline dans son PV N°36 du 20/04/2023 disant que le match reporté devait être joué.

La Commission fixe la rencontre AC PISSEVIN VALDEGOUR / AEC ST GILLES au Dimanche 07/05/2023 à 15h00 sur le stade de STADE BERNARD AUZON CAPE à NIMES.

Retrait de points :

Suite aux incidents qui ont émaillé la rencontre AC PISSEVIN VALDEGOUR / ST MARIE DE LA MER du 02/04/2023, la Commission de Discipline dans son PV N°36 du 20/04/2023 retire 3 points dont 2 par révocation de sursis à l'équipe de l'AC PISSEVIN VALDEGOUR.

La Commission retire ce jour les 3 points au club de NIMES PISSEVIN au classement de la Départemental 1.

MODIFICATIONS AU CALENDRIER

Dépt 2 Poule A

Match N° 24543287 Du 30/04/2023

FC BAGNOLS PONT 2 / FC CANABIER 1

La rencontre FC BAGNOLS PONT 2 / FC CANABIER 2 initialement prévue le 30/04/2023 est avancée au Samedi 29/04/ 2023 à 15h00 sur le stade LEO LAGRANGE à BAGNOLS SUR CEZE. (Accord des deux clubs)



Dépt 2 Poule B

Match N° 24543417 Du 30/04/2023

CO SOLEIL LEVANT NIMES 2 / OC REDESSAN 1

La rencontre CO SOLEIL LEVANT NIMES 2 / OC REDESSAN 1 prévue le 30/04/2023 **voit son horaire reporté à 18h00** sur le stade MARCEL ROUVIERE à NIMES. (Accord des deux clubs)

Dépt 3 Poule B

Match N°24544641 Du 30/04/2023

US DU TREFLES 2 / SUMENE 2

La rencontre US DU TREFLES 2 / SUMENE 2 se jouera le 30/04/2023 à **18h00** sur le stade DE LA ROYALETTE à SOMMIERES. (Accord des deux clubs)

FINALES COUPES GARD LOZERE et ANDRE GRANIER

Les finales se dérouleront le 18.05.23 sur les installations de Laudun, horaires à définir.

Coupe Gard Lozère

UCHAUD GC / USSA AIGUES MORTES

Coupe André Granier

MONOBLLET US / BAGNOLS ESCANAUX

HOMOLOGATIONS

Dépt 2 Poule B

Match N° 24543411 Du 23/04/2023

FC CHUSCLAN LAUDUN 2 / SC MANDUELLOIS 1

SC MANDUELLOIS 1 battu par pénalité moins un point au classement.

Score à homologuer 5 / 0

Dépt 2 Poule B

Match N° 24543414 Du 23/04/2023

FC MOUSSAC 1 / ST O AIMARGUES 2

ST O AIMARGUES 2 battu par pénalité moins un point au classement.

Score à homologuer 4 / 0

Dépt 3 Poule C

Match N° 24544506 Du 23/04/2023

FC COURBESSAC 1 / ENT MARGUERITES 2

FC COUBESSAC 1 battu par pénalité moins un point au classement.

Score à homologuer 4 / 0

Dépt 3 Poule C

Match N°24544498 Du 16/04/2023

FC COURBESSAC 1 / US BOUILLARGUES 1

FC COUBESSAC 1 battu par pénalité moins un point au classement.

Dépt 3 Poule D

Match N°24544350 Du 12/03/2023

RODILHAN FC 1 / RC ST LAURENT DES ARBRES 1

RC LAURENT DES ARBRES 1 battu par pénalité moins un point au classement.



Dépt 4 Poule A

Match N° 24614268 Du 16/04/2023

O PONTIL PRADEL 1 / FC VATAN 2

FC VATAN 2 battu par pénalité moins un point au classement.

Dépt 4 Poule B

Match N°24614402 Du 23/04/2023

AS SOMMIERES 1 / SA CIGALOIS 2

SA CIGALOIS 2 battu par forfait moins un point au classement.

Dépt 4 Poule B

Match N°24614405 Du 23/04/2023

FC PAYS VIGANAIS 2 / FC O DOMESSARGUES 2

FC O DOMESSARGUES 2 battu par forfait moins un point au classement.

Dépt 4 Poule D

Match N°24614670 Du 23/04/2023

FC LANGLADE 2 / US DE VALLABREGUES 1

US DE VALLABREGUES 2 battu par forfait moins un point au classement.

Dépt 4 Poule D

Match N°24614666 Du 22/04/2023

AC PISSEVIN VALDEGOUR 3 / SC MANDUEL 2

SC MANDUEL 2 battu par forfait moins un point au classement.

FORFAIT EN CHAMPIONNAT

Dépt 4 Poule D

Suite à 3 forfaits en championnat :

- Le 12/03/2023 contre NIMES CHEMIN BAS 3
- Le 16/04/2023 contre VERGEZE 2
- Le 23/04/2023 contre LANGLADE 2

L'équipe d'US VALABREGUES est déclarée forfait général.

Le classement de la Dépt 4 - Poule D :

Chaque équipe est désormais exemptée de la journée où elle devait rencontrer US VALABREGUES.

Les matchs non encore disputés sont donnés gagnés au club adverse sur le score de 3 à 0.

(Application Article 82.4 des règlements généraux)

FORFAIT SIMPLE

Dépt 3 Poule B

Par courriel en date du 21/04/2023 le Président du club de US MONTPEZAT nous informe que son équipe ne se déplacera pas à MONOBLÉ le dimanche 23/04/2023 (Manques effectifs)

Le club d'US MONTPEZAT est battu par forfait moins un point au classement.



Match n° 24544764 : ANDUZE SC – CHAMPCLAUSON FC du 16.04.23

La Commission,

Constatant l'absence de feuille de match (numérique et papier) à ce jour pour la rencontre en rubrique,

Agissant sur le fondement de l'article 72 alinéa 6 des RG du district Gard Lozère

Art. 72 - Feuille de match

(...)

5. Le Club ne se conformant pas à ces dispositions est passible de la sanction prévue à l'article 53 des présents règlements.

6. Qu'elle soit sous forme numérique (FMI) ou papier, la non-transmission de la feuille de match dans les 15 jours suivant la rencontre, entrainera, outre l'amende prévue à l'alinéa précédent, la perte du match par pénalité au Club responsable, sauf cas de force majeure dûment constaté par la Commission compétente.

(...)

Dit match perdu par pénalité à **SC ANDUZE (équipe recevante)**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Président

Mr Jean Marie Rouffiac

Le Secrétaire de séance

Mme MENUJER Cendrine